COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2020 EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY

Le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey dûment convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2020 en session ordinaire et à huis clos à la Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOMIER, Maire.

Présents : *E. PARENT, T. MEROT, V. SANZO, N. FAVRE, D. MORAIN, G. CARRAZ, C. ALLERA, N. MOLLARD, P. GUILLON, J. BON BETEMPS-PETIT, El. PARENT, G. PETIT, B. GAUTHIER, M.J. DUMAS, A. VINCENT, B. WEILLAND, D. COUSTEIX.*
Excusé : *F. VINIT*

Invité : *L. FIGINI, secrétaire de Mairie*

- **Ouverture de séance :**
 Par Monsieur le Maire à 20h00.

- Secrétaire de séance :
 Thierry MEROT

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 Novembre 2020.
 Dans les questions diverses il faut rajouter : comment traitez- vous Monsieur le Maire la demande de commerce ambulant ? Monsieur le Maire répond que ce sera traité lors du prochain conseil municipal de décembre.

- Suite à la démission de Mme Martine BUENSOZ, Monsieur le Maire tient à la remercier:
 - pour le travail important réalisé pour la culture et le développement de l'action culturelle tout au long du précédent mandat.
 - pour son engagement à nos côtés lors de la dernière campagne électorale et le travail réalisé jusqu'alors.

Délibérations :

- **1.1. Administration générale**:

1.1.1 Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Madame Martine BUENSOZ de son mandat de conseillère municipale à compter du 5 novembre 2020, il convient, conformément à l'article L.270 du Code électoral, de procéder à l'installation de Monsieur Daniel COUSTEIX, candidat issu de la même liste, qui a accepté de siéger au conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **prend** acte de ce changement et de l'installation de Monsieur Daniel COUSTEIX comme conseiller municipal.

1.1.2 Conseiller municipal délégué :

Considérant la démission de Madame Martine BUENSOZ, le poste de conseiller municipal délégué à la culture est vacant. Suite à l'appel à candidature, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour Monsieur COUSTEIX Daniel, seul candidat à la fonction de conseiller municipal à la culture qui est installé dans ses fonctions.

1.1.3 S.I.V.U. gendarmerie de Challes les eaux :

Considérant la démission de Madame Martine BUENSOZ, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Christian BERTHOMIER, titulaire, et Monsieur Daniel COUSTEIX, suppléant, afin de représenter la commune de Saint Jean d'Arvey auprès du SIVU gendarmerie de Challes les eaux.

1.1.4 Grand Chambéry :

Considérant la démission de Madame Martine BUENSOZ, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Daniel COUSTEIX pour représenter la commune dans la commission « mobilité » de Grand Chambéry.

➢ 1.2. Personnel :

1.2.1. Déneigement :

Madame Evelyne PARENT, Adjointe propose au conseil municipal le recrutement de **5** vacataires pour assurer le déneigement sur la période courant du 1er décembre 2020 au 31 mars 2021 au tarif horaire de 25 € brut de l'heure :

Ils auront pour mission le nettoyage des trottoirs et accès divers. Une fiche de paie totalisant les heures effectuées sera établie à la fin de la période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité.

1.2.2. Périscolaire : recrutement d'un vacataire,

Madame Evelyne PARENT, Adjointe propose au conseil municipal de recruter **1** vacataire durant le temps périscolaire du soir sur la période courant du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021 au tarif horaire de **20 € brut** de l'heure. Il aura pour mission d'assurer l'étude surveillée du soir de 16h45 à 18h. Une fiche de paie totalisant les heures effectuées sera établie à la fin de la période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité.

1.2.3. Chèque cadeau au personnel communal,

Madame Evelyne PARENT, Adjointe propose que les agents municipaux bénéficient d'un avantage non soumis à cotisation sociale sous forme de bons cadeaux :

- ✓ Avantage attribué une seule fois dans l'année
- ✓ Distribué aux agents présents dans l'effectif à la date du 1er décembre, attribué sur la même base pour les agents ci-après désignés :
 - Agents fonctionnaires, titulaires et stagiaires,
 - Agents contractuels de droit public y compris le personnel vacataire à l'heure assurant un service régulier,
 - Emplois aidés et apprentis.

Le montant individuel est fixé à 80,00 € maximum, attribuable sous forme de chèque-cadeau ou bon-cadeau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité.

➢ 1.3. Finances :

1.3.1. Budget général 2020 : décision modificative n°4

Monsieur Nicolas FAVRE, Adjoint, fait savoir qu'il y a lieu d'effectuer une modification des prévisions du budget primitif afin de prendre en compte :

➢ Une augmentation de la masse salariale,

Par conséquent il propose de corriger la prévision budgétaire comme suit :

6411 Personnel titulaire 10.000,00 €

Ces opérations sont financées par :

6419 Remboursements sur rémunération du personnel 10.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité ces modifications

➢ 2. Informations diverses :

2.1. Prestataire de services ANDREONI nettoyage.

Madame Evelyne PARENT, Adjointe, informe que la mairie fait appel à l'entreprise de nettoyage Andréoni pour pallier l'absence du personnel à compter du 12 octobre jusqu'au 18 décembre sur les heures de ménage du multi-accueil et de l'école maternelle pour un montant estimé à 5 040 €.

2.2. Point finances,

Madame Pascale Guillon, Déléguée Finances, informe le Conseil Municipal d'un point à date sur les investissements de la commune. Elle rappelle le budget 2020 qui avait été défini par la précédente équipe, au regard de la réalisation de l'année 2019, en précisant que 325 K€ de dépenses étaient un report de dépenses engagées de l'année précédente, qui ont été réalisées en 2020.

L'enveloppe des dépenses 2020 prévues, hors déficit reporté, s'élevait ainsi à 1 007 K€. Outre 180 K€ de remboursements des emprunts de la commune, ce budget était notamment constitué du projet "école élémentaire" (570 K€), de l'éclairage public (71 K€), du remplacement de la chaudière de la salle des fêtes (30 K€), de la climatisation du bâtiment multifonctionnel (25 K€), de 15 K€ de conteneurs enterrés, de 23 K€ pour la route de Maché et de 25 K€ pour le mur de la route de Salins.

Elle présente ensuite l'avancement des investissements au jour du conseil, tant du côté des dépenses que des recettes.

2.3. Colis de Noël des aînés : distribution à compter du vendredi 11 décembre par les élus.

2.4. Lecture faite du compte rendu commission communication.

Monsieur Julien BON BETEMPS-PETIT informe que la commission municipale communication s'est réunie le 17 novembre 2020. Une présentation est faite du nouveau site internet qui sera mis en place début 2021. Une réflexion est en cours concernant la communication interne et externe (consultation de la population).

2.5. Masques de protection (6/11 ans) : La commune fournira 4 masques par enfant de 6 ans à 11 ans à la rentrée des vacances de Noël ceux-ci seront en dépannage en cas d'oubli de leurs masques.

2.6. Consultation jeunesse élargie : Monsieur Nicolas FAVRE présente le projet de consultation de la population qui sera distribué semaine 51 sur les thèmes suivants :

- Enfance / Jeunesse
- Aménagement du village et patrimoine communal
- Vie du village et services (le point concernant le commerce ambulant est pris en compte dans le questionnaire)

- La communication

Les réponses à cette consultation doivent parvenir à la mairie pour le 31 décembre 2020. Les résultats seront communiqués début 2021.

2.7. Pour distiller l'esprit de Noël au sein du village, la municipalité a proposé d'offrir à l'ensemble des commerces une décoration peinte sur chaque vitrine, réalisée par l'artiste GALY.

2.8. Bibliothèque municipale : maintien des tarifs pour 2021, la cotisation annuelle reste à 5 euros par personne. L'inscription est renouvelée dans le courant du mois de janvier de chaque année. Une réflexion sera menée sur l'évolution et l'adaptation des tarifs au regard des nouveaux services mis en œuvre telle la réservation en ligne.

2.9. Point travaux :
En cours, passage d'un fourreau pour le déploiement de la fibre route de Lovettaz, travaux programmés en début d'année 2021concernant le mur de soutènement route de Salins qui sera réalisé par l'Entreprise Piantoni, remplacement des luminaires achevé avec résolution d'un « point noir » (2 nouveaux luminaires seront installés route de Lovettaz), chantier d'élagage en cours pour un passage basse tension Enedis au centre du village.

2.10. Test panneau à message variable : Monsieur Thierry MEROT explique le test d'un panneau à message variable positionné devant la mairie pendant une semaine, du 24 au 30 novembre 2020. La commune envisage l'achat d'un panneau. Un groupe de travail sera constitué afin de déterminer l'emplacement et le contenu des messages à diffuser.

2.11. Information suite à la conférence des maires.
- Dans le cadre de la gestion de la crise covid, Grand Chambéry apporte un soutien aux filières économie et tourisme. Elle apportera un appui à la CCI pour accompagner et aider les commerces à mettre leurs produits en ligne (budget 23000 €)

Aides :
- Aux entreprises ayant une délégation de service public: Synchro-bus, parc des expositions, le Phare, etc.....
- Aux associations qui interviennent dans le soutien alimentaire, avec mise en place de 2 points de distribution supplémentaires. L'un au Biollay pour la population du quartier et l'autre sur l'Université de Jacob Bellecombette pour les étudiants qui vivent des situations difficiles.

2.12. Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2020 pour les prochaines
élections de l'année 2021.

2.13. Une réflexion actuellement est menée afin d'envisager d'apporter un appui informatique aux Sangerains qui en auraient besoin. L'appui sera réalisé par le biais des dispositifs « Volontaire service civique » ou « conseiller numérique ». A suivre.

2.14. Dates à retenir :

Fermeture de la mairie les 26 décembre 2020 et 02 janvier 2021
Collecte de sapin du 8 au 10 janvier 2021
Prochain conseil municipal le 26 janvier 2021

Monsieur Bernard GAUTHIER demande quand sera installé dans la mairie le panneau d'information des dates des commissions municipales. Déclarant ne jamais venir en mairie, il souhaite que ces informations lui soient envoyées par mail. Réponse : Lorsque la programmation des commissions municipales sera réalisée, celle-ci sera affichée et diffusée.